



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 11086

Texte de la question

Mme Christine Lazerges attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la question de l'insécurité régnant dans de nombreuses villes dites rurales, en raison du manque d'effectifs de gendarmerie mis à leur disposition. Au cours des dernières années, ces villes ont connu une sensible augmentation de leur population qui souvent dépasse 20 000 habitants. Les dispositions de gendarmerie sont demeurées souvent très en dessous des besoins. Cette situation a contribué à forger un très fort sentiment d'insécurité de la population. Par ailleurs, au détriment des budgets municipaux et de la cohérence de compétence entre les différents corps de sécurité, les maires de ces villes ont été contraints d'armer leurs policiers municipaux et de leur faire effectuer des patrouilles nocturnes. Elle demande s'il est envisagé de créer une police urbaine d'Etat dans ces villes pour mettre fin au transfert de charges qui consiste à faire exécuter par les polices municipales les missions de la police nationale ou de la gendarmerie.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a marqué sa préoccupation envers l'insécurité croissante des secteurs ruraux s'urbanisant et il s'inquiète de l'adaptation des forces de sécurité publique à cette situation. D'un côté, un projet de loi relatif aux polices municipales sera déposé devant le Parlement au printemps. Ce texte fait suite à des missions de réflexions sur les polices municipales conduites par différentes personnalités en 1987, 1990 et 1993 dont les conclusions sont unanimes : le recrutement, l'encadrement, la formation et les compétences des agents de police municipale doivent faire l'objet de dispositions précises de même que doivent être clarifiés les rapports qu'ils entretiennent avec la police et la gendarmerie nationales dans un esprit de complémentarité. De l'autre côté, M. le Premier ministre a confié à deux parlementaires, MM. Carraz et Hyst une mission portant sur la répartition géographique des effectifs de la police et de la gendarmerie nationales et leur a demandé de lui présenter leurs propositions propres à optimiser la lutte contre la délinquance. Le dispositif propre à la police nationale sera adapté en fonction des conclusions de ces diverses réflexions.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Lazerges](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11086

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1304

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2138